

# ANNONCES

REPUBLIQUE DU CONGO

PROJET EAU ELECTRICITE ET DEVELOPPEMENT URBAIN  
(PEEDU)

Cofinancement Congo/Banque Mondiale  
BP 2099 BRAZZAVILLE  
Tél: [00 242] 556 87 87 Fax: [00 242] 281 59 07



## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/13 DU 12 MARS 2013 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) POUR L'ACTUALISATION DES SCHEMAS DIRECTEURS D'URBANISME DES VILLES DE BRAZZAVILLE ET DE POINTE NOIRE

Cette sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés de ce projet du 11 février 2011 publié dans le Development Business.

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le cofinancement du Projet Eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre d'un contrat de service de consultants pour l'actualisation des schémas directeurs d'urbanisme des villes de Brazzaville et de Pointe Noire.

La durée des prestations est de douze (12) mois.

L'Unité de Coordination du PEEDU (UC-PEEDU), mise en place par le Gouvernement, a élaboré, en collaboration avec les services compétents du Ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat, les termes de référence pour le choix d'un consultant (firme) pour l'actualisation des schémas directeurs d'urbanisme des villes de Brazzaville et de Pointe Noire.

Le consultant effectuera toutes les études et travaux décrits dans les termes de référence. Il procédera à une reconnaissance des lieux et établira préalablement une approche méthodologique et un rapport diagnostic relatif à la situation actuelle, la conception de scénarii de développement.

Il s'efforcera de faire un cadrage du phénomène de développement urbain dans chacune des deux villes: démographie, croissance urbaine, processus d'urbanisation (structuration et équipements des quartiers), problèmes d'environnement (conditions d'hygiène, inondabilité, cloi-

sonnement inter quartiers).

Diverses études sectorielles sont nécessaires pour préparer le rapport diagnostic, puis les projets de documents d'urbanisme. Ces études consisteront entre autres à:

- prendre en compte les problèmes majeurs liés au développement urbain, à savoir: la consommation d'espace, la capacité et les contraintes du site, la protection des terrains agricoles périphériques, l'ouverture de la ville sur le fleuve Congo pour Brazzaville, la gestion de la zone côtière pour Pointe-Noire, la redéfinition de la voirie primaire, les transports en commun et la gestion des ordures.

- mener une étude économique d'ensemble situant Brazzaville et Pointe-Noire dans leur environnement socio-économique

- mener des enquêtes concernant le domaine socio-économique sur un échantillon représentatif de ménages et établir la synthèse des données urbaines et régionales recueillies;

- établir une carte de constructibilité des sites et rechercher la capacité des sites destinés à accueillir l'accroissement de population à moyen et long terme;

L'unité de coordination du PEEDU invite les candidats intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Les consultants intéressés doivent fournir des informations pertinentes indiquant leurs capacités techniques à exécuter les dits services.

- Les consultants intéressés doivent fournir les informations qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution des contrats analogues,

expérience dans des conditions semblables, etc...). Les consultants intéressés peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Dans le cas d'une association, les consultants doivent indiquer clairement le Chef de file et sa nationalité

Un consultant sera sélectionné conformément aux Directives de la Banque «Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, Edition de janvier 2011».

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au siège du PEEDU sis au 2<sup>ème</sup> étage du Ministère du Travail et la Sécurité Sociale, ex Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics et aux heures suivantes: de 09 heures à 16 heures.

Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en Français et déposées en un original et deux copies sous pli fermé ou transmettre par voie électronique à l'adresse ci-dessus au plus tard le mercredi 03 avril 2013.

*Le Coordonnateur de l'UC-PEEDU*

**Maurice BOUESSO**

REPUBLIQUE DU CONGO

PROJET EAU ELECTRICITE ET DEVELOPPEMENT URBAIN  
(PEEDU)

Cofinancement Congo/Banque Mondiale  
BP 2099 BRAZZAVILLE  
Tél: [00 242] 556 87 87 Fax: [00 242] 281 59 07



## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 002/13 DU 12 MARS 2013 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) POUR LA REFORME DES CODES DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT

Cette sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés de ce projet du 11 février 2011 publié dans le Development Business.

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le cofinancement du Projet Eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre d'un contrat de service de consultants pour la réforme des codes de l'urbanisme et de l'aménagement (volet législatif).

La durée des prestations est de six (6) mois.

L'Unité de Coordination du PEEDU (UC-PEEDU), mise en place par le Gouvernement, a élaboré, en collaboration avec les services compétents du Ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat, les termes de référence pour le choix d'un consultant pour la réforme des codes de l'urbanisme et de l'aménagement (volet législatif).

Les prestations du consultant (firme) devront aboutir à la production du volet législatif du code de l'urbanisme, de la construction, de l'habitat et du développement urbain, couvrant entre autres aspects spécifiques:

- la définition des règles, des outils et des cadres de référence du développement urbain, des documents normatifs d'urbanisme pour réguler et contrôler la croissance

urbaine et limiter l'étalement urbain des deux métropoles, Brazzaville et Pointe- Noire, mais aussi de l'ensemble des villes du pays, tout en prenant en compte les orientations de l'armature urbaine de la stratégie nationale d'aménagement du territoire (SNAT), du processus de «municipalisation accélérée» et des exigences de gestion de l'environnement et du patrimoine national.

- la détermination des compétences, des responsabilités institutionnelles et juridiques entre le Gouvernement (ministères et administrations déconcentrées) et les collectivités locales.

- la fixation des normes, des modalités et des outils d'aménagement urbain, notamment, de rénovation, de restructuration urbaine et d'aménagement concerté;

- les dispositifs de production de l'habitat, notamment social, en mettant l'accent sur l'utilisation de matériaux locaux;

- la fixation des règles et normes pour les actes de construire, notamment pour les zones d'habitat populaire

L'unité de coordination du PEEDU invite les candidats intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Les consultants intéressés doivent fournir des informations pertinentes indiquant leurs capacités techniques à exécuter les dits services.

Les consultants intéressés doivent fournir les informations qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures,

références concernant l'exécution des contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, etc...). Les consultants intéressés peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Dans le cas d'une association, les consultants doivent indiquer clairement le Chef de file et sa nationalité

Un consultant sera sélectionné conformément aux Directives de la Banque «Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, Edition de janvier 2011».

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au siège du PEEDU sis au 2<sup>ème</sup> étage du Ministère du Travail et la Sécurité Sociale, ex Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics et aux heures suivantes: 9 heures à 16 heures.

Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en Français et déposées sous pli fermé ou transmis par voie électronique à l'adresse ci-dessus au plus tard le mercredi 3 avril 2013.

*Le Coordonnateur de l'UC-PEEDU*

**Maurice BOUESSO.**